

Travaux de la Chambre

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, comme vous l'avez dit, pour être logiques, nous devons nous baser sur une motion des voies et moyens modifiée. Nous présenterons une motion modifiée avant d'arriver à l'article 30 à l'étape du comité.

M. Clark: Il y a autre chose sur quoi j'aimerais des précisions, monsieur l'Orateur. Pour que nous sachions bien ce dont nous parlons, le ministre des Finances peut-il dire si le gouvernement songe maintenant à apporter d'autres amendements importants au bill soit à l'étape de la deuxième lecture soit à l'étape de l'étude en comité plénier, surtout comme ces amendements pourraient avoir trait à la disposition relative à la taxe de vente qui a causé tellement de consternation dans son propre caucus?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition (M. Clark) s'est bien abstenu de poser des questions de politique pendant la période des questions. Bien entendu, lorsque nous aurons des modifications à proposer à un bill, nous les présenterons en temps et lieu à la Chambre des communes.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser à la suite de votre décision. J'en saisis toute la portée, cependant elle fait naître une question à mon esprit. Tant que la motion amendée de voies et moyens n'aura pas été déposée il me semble que, la présidence ayant relevé un vice à cette motion, le passage en question est contraire au Règlement. Il faut donc que le gouvernement intervienne immédiatement avant la reprise du débat, sinon les délibérations relatives à ce passage que vous avez déclaré irrecevable seront nulles et non avenues.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il n'y a pas d'appel des décisions de la présidence. J'ai du mal à considérer l'intervention du député autrement que comme une remise en question du jugement que je viens de rendre. J'ai donné la parole au député de York-Simcoe (M. Stevens) parce qu'il désirait un éclaircissement sur une partie de ma décision que je n'avais pas énoncée directement. J'ai donné la parole au chef de l'opposition (M. Clark) parce qu'il désirait savoir quel geste le ministre des Finances (M. Chrétien) allait faire à la suite de cette décision. Je ne puis maintenant tolérer qu'un député vienne dire en quelque sorte que la décision que je viens de rendre n'est pas conforme à son opinion. J'ai déjà exposé en termes tout à fait clairs et explicites, en me fondant sur un précédent d'Erskine-May, que le bill peut être discuté en attendant que la résolution modifiée soit communiquée à la Chambre. Cela ne peut être plus clair, et je ne puis admettre qu'on argumente encore à ce sujet.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le leader du gouvernement à la Chambre et moi-même avons eu des entretiens à la Chambre au sujet des

[M. Clark.]

prévisions budgétaires et de la période qu'il faudrait prévoir pour l'étude des crédits au-delà du 31 mai. Mon ami avait des consultations à faire. Y a-t-il eu une décision prise à la suite de ces consultations et quelle est-elle? Pourrait-il nous dire également si nous devrions modifier les règlements pour le reste de cette troisième session?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'ai en effet eu des consultations, mais elles ne sont pas terminées. J'espère que d'ici mercredi prochain je serai en mesure de dire à mon honorable ami ce que je compte faire exactement. Il me reste encore un cas à étudier, ce que j'ai l'intention de faire.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 1163, 1183, 1242, 1284, 1448, 1509, 1512, 1532 et 1594.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient réservées.

[Texte]

M. P. ZOLLMANN

Question n° 1163—**M. Cossitt:**

1. M. P. Zollman était-il au service du Secrétariat d'État et, dans l'affirmative, a) avait-il le titre de «chef de la Direction de l'aide à l'enseignement postsecondaire», b) quand a-t-il quitté son poste et pourquoi, c) quel était son traitement annuel?

2. Le Ministère a-t-il accordé un contrat au montant de \$40,000 à la firme Federal Systems of Canada dont les bureaux sont situés au 971, chemin Richmond, à Ottawa pour la prestation de services d'experts et pour l'élaboration du Programme de prêts aux étudiants du Canada et, dans l'affirmative, a) à quand, b) quels sont les nom et poste des fonctionnaires qui ont participé à l'octroi de ce contrat, c) quel est le nom des employés de Federal Systems of Canada qui ont servi d'intermédiaires entre le gouvernement et cette société dans la conclusion de ce contrat?

3. Le gouvernement a-t-il reçu d'autres offres ou soumissions et, a) dans l'affirmative, (i) de qui (ii) quand, b) dans la négative, pourquoi?

4. A la connaissance du Secrétariat d'État, M. Zollman a-t-il des intérêts dans Federal Systems of Canada ou est-il au service de cette firme et a-t-il accepté cet emploi immédiatement après avoir quitté son poste au Ministère?

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le secrétaire d'État et le ministre des Approvisionnements et Services m'informent comme suit: 1. M. Zollmann était au service du secrétariat d'État. a) Oui. b) Le 29 janvier 1977—démission. c) \$25,000-\$30,000.

2. Non. a) et b) Sans objet.

3. Sans objet.